

Le Pays d'Auge... à pied



Extraits SCAN 25 © - © IGN - 2016 - Autorisation n°43-16018 - Reproduction interdite.

OUILLY-DU-HOULEY

On aime OUILLY-DU-HOULEY : d'abord pour son nom qui sonne si bien, pour sa maternelle, où on aurait aimé avoir été scolarisé et pour son puissant château, camouflé derrière son écran de feuillage, gardant son mystère, pour son auberge au cœur de ce si joli site, et pour les chevaux, omniprésents dans leur cadre naturel.



Le village d'OUILLY-DU-HOULEY, vue aérienne, 2009, Photo D. Letorey

Itinéraire

Avant l'itinéraire, une fois votre voiture garée près de l'église (1), empruntez le chemin herbu (photo) qui passe entre les bâtiments de la propriété en face et montez dans la forêt jusqu'au monumental portail de l'entrée est du château (1b) que vous apercevrez au bout de sa longue allée. Retour vers l'église, juste avant d'y arriver, passez à droite le ruisseau pour rejoindre la D137 qui remonte vers le nord. Laissez à gauche l'intersection avec la D262 qui va vers Hermival et longez l'à pic du château. À l'entrée du virage suivant, prenez à gauche (2) une petite route jusqu'à dépasser un club d'équitation. Le chemin herbeux (3) à suivre sur votre gauche, c'est le GR Tour du Pays d'Auge. En tournant à nouveau à gauche avant la route goudronnée (4), le GR vous redescendra au lieu Clipin (5) où vous suivrez sur votre gauche la D262 sur une centaine de mètres jusqu'au premier sentier à droite (6). Ce sentier vous permettra de franchir la Paquine et remonte sur l'autre rive jusqu'à longer un bois sur votre droite. À la fin du bois (7) tournez à gauche pour rejoindre à 50 mètres (8) un carrefour de chemins (lieu-dit La Traginière). Là c'est le plus étroit des 4 chemins qu'il faut prendre, droit en face de vous, il descend sous bois et vous permettra d'apercevoir en été l'ensemble des toitures de l'énorme château, certainement beaucoup plus en hiver. À la ferme de Noémie (fromages de chèvre) (9) descendre à gauche la route qui vous ramène à l'église d'OUILLY-DU-HOULEY.

Promenade proposée par François Chauliac